

14ème législature

Question N° : 103259	De M. Lionnel Luca (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > police	Tête d'analyse > police municipale	Analyse > port d'arme. généralisation. perspectives.
Question publiée au JO le : 07/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'armement généralisé de la police municipale. La menace terroriste présente sur tout le territoire, y compris dans les petites communes, nécessite de réunir l'ensemble des forces de police, qu'elles soient sous l'autorité du ministère de l'intérieur ou sous l'autorité du maire, qui est officier de police judiciaire. À l'instar des policiers et des gendarmes, les policiers municipaux doivent pouvoir disposer de moyens leur permettant de mener à bien leur mission, dont l'importance territoriale et la proximité avec les habitants sont essentielles. À ce titre il lui demande de bien vouloir le tenir informé des mesures qu'il entend prendre afin de répondre favorablement à leur légitime demande d'armement généralisé.